

***La Caisse d'Epargne accompagne
les Personnes Protégées et leurs
représentants légaux.***

1^{ère} Banque des Personnes Protégées*



**CAISSE
D'EPARGNE**
Grand Est Europe
Vous être utile.

Banque & Assurances

Sommaire

	Une équipe d'experts dédiée	4
	Une offre adaptée pour les personnes protégées	5
	> La banque au quotidien	5
	> Des solutions d'épargne	6
	> Des solutions d'assurance vie.....	7
	> L'assurance des biens et des personnes	8
	Des facilités de suivi et de gestion.....	9
	Nos agences de proximité.....	10
		



Une équipe d'experts dédiée



Le(la) Chargé(e) d'Affaires

Personnes Protégées

Disponible du lundi au vendredi

Une équipe d'experts spécialisés sur l'accompagnement des personnes protégées et de leurs représentants, répartie sur l'ensemble du territoire

> Proposition commerciale et relation de proximité.

L'Assistance Commerciale

Personnes Protégées

Disponible du lundi au vendredi

> Gestion des mesures, banque au quotidien (ouverture de compte, ...)

> LE +

Un savoir-faire reconnu

- **Par les pouvoirs publics :**
le Groupe Caisse d'Epargne a été associé aux débats qui ont conduit aux réformes du 5 mars 2007 sur la protection juridique et la loi de programmation de mars 2019.
- **Par ses clients :**
près d'1 personne protégée sur 2 est cliente de la Caisse d'Epargne.*

* Source : Document d'enregistrement universel BPCE 2020

Une offre adaptée pour les personnes protégées

La banque au quotidien

Des comptes gérés par le représentant légal avec des solutions sécurisantes et favorisant l'autonomie bancaire.

■ FORFAIT SATELLIS AUTONOMIE⁽¹⁾ DÉDIÉ AU PROTÉGÉ

> Forfait à disposition de la personne protégée, alimenté par le représentant légal, permettant la gestion autonome des dépenses courantes.

Carte Equilibra sans code

- Permet aux personnes les plus fragiles dans l'incapacité de mémoriser un code, de garder une autonomie bancaire.
- Retrait dans les distributeurs du réseau Caisse d'Épargne Grand Est Europe (en France métropolitaine et DOM/TOM) avec la possibilité de consulter le solde du compte rattaché à la carte.
- **Plafond de retrait⁽²⁾ :**
Min. : 10 € / Max. : 300 €



Carte de retrait à code Nomea

- Une carte de retrait interbancaire et internationale pour plus de liberté.
- **Plafond de retrait⁽²⁾ :**
Min. : 10 € / Max. : 1 000 €



Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique

- Une carte de paiement et de retrait sécurisée pour permettre sereinement plus d'autonomie.
- Avant d'autoriser le paiement de l'opération, cette carte contrôle le solde systématiquement, ainsi que les plafonds⁽²⁾ de retrait et de paiement paramétrés.
- Paiement sans contact possible avec contrôle de solde systématique.

■ FORFAIT SATELLIS GESTION⁽¹⁾ DÉDIÉ AU REPRÉSENTANT LÉGAL

> Seul le mandataire perçoit les ressources et gère les paiements.

> LE +

Domilis :

Service permettant de réaliser gratuitement* les formalités liées à la mobilité bancaire.

* Hors coûts d'appel selon votre opérateur et de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.



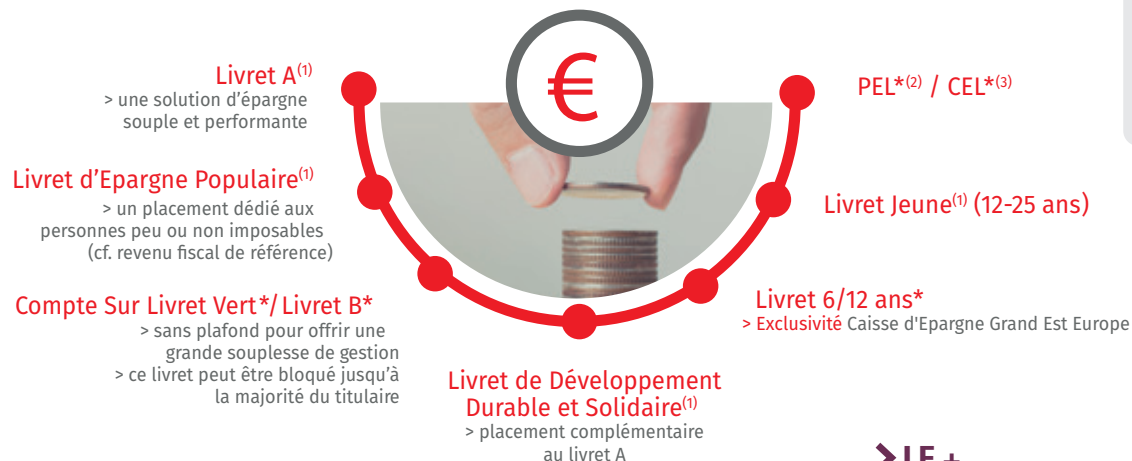
En collaboration avec l'Assistance Commerciale, nos Chargés d'Affaires Personnes Protégées vous accompagnent pour vos solutions d'épargne, d'assurance vie et de capitalisation ainsi que d'assurance des biens et des personnes.

(1) Selon tarification en vigueur.

(2) Plafond fixé par le représentant légal.

➤ Des solutions d'épargne

Quelle que soit leur situation, il est important que les personnes protégées bénéficient d'une véritable gestion patrimoniale adaptée à leurs projets et à leurs besoins.



La loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a supprimé l'autorisation préalable du juge pour la réalisation de certains actes, tels que certains placements sur un compte d'épargne.

* Comptes et Livrets fiscalisés aux taux en vigueur.

(1) Il ne peut être détenu qu'un seul livret par personne physique : aucun doublon n'est autorisé. En revanche, une même personne physique peut détener, en fonction de sa situation (âge, situation fiscale...) plusieurs types de livrets différents (Livret A, Livret Jeune, Livret 6/12, Livret Développement Durable et Solidaire, LEP ...).

(2) En cas de détention d'un Compte Epargne Logement (CEL), l'ouverture d'un Plan Epargne Logement n'est possible que s'ils sont domiciliés dans le même établissement.

(3) En cas de détention d'un Plan d'épargne logement, l'ouverture d'un Compte d'épargne logement n'est possible que s'ils sont domiciliés dans le même établissement.

➤ LE +

- **Nos Chargés d'Affaires** vous orientent et vous proposent les solutions les plus adaptées à votre situation. Ils vous permettent de choisir des placements sécurisés et cumulables avec les aides sociales perçues, vous offrant une stratégie optimisée selon vos attentes et besoins.
- **Des livrets adaptés et exclusivement réservés aux mineurs.**

➤ Des solutions d'assurance vie*

Chercher à constituer un capital et à le valoriser⁽¹⁾ pour aider les personnes protégées à réaliser leurs projets dans un cadre fiscal spécifique⁽²⁾ : retraite, financement des études des enfants, transmission de capital, ...

ÉLIGIBLE À L'ÉPARGNE HANDICAP

Des avantages fiscaux pour les personnes en situation de handicap

MILLEVIE Essentielle 2**

€ à partir de 500 €

Vous pouvez effectuer des versements programmés (à partir de 30 €) et ponctuels (à partir de 100 €).

Vous pouvez répartir vos versements entre le fonds en euros pour une protection maîtrisée de l'épargne et des supports financiers en unités de compte⁽¹⁾ en contrepartie d'un risque de perte en capital.

Garantie plancher en cas de décès.

MILLEVIE Premium 2**

€ à partir de 15 000 €

Vous avez accès à une sélection diversifiée de supports financiers et de nombreuses solutions complémentaires⁽³⁾ telles que :

- garantie plancher en cas de décès
- sécurisation des plus-values
- dynamisation des intérêts
- diversification progressif du capital
- « stop loss » relatif

MILLEVIE Infinie 2**

€ à partir de 100 000 €

Il est conçu pour une clientèle Gestion Patrimoniale et donne accès à une sélection diversifiée de supports financiers et à une gestion sur-mesure, tout en maintenant le bénéfice des solutions complémentaires gratuits.

MILLEVIE Capi 2**

€ à partir de 10 000 €

Contrat de capitalisation multisupports qui permet de chercher à valoriser un capital. Des spécificités complémentaires à celle de l'assurance vie : pour donner son contrat de son vivant ou le transmettre à son décès en conservant l'antériorité fiscale.

Investir sur un contrat d'assurance vie vous expose à un risque de perte en capital. Cette exposition varie en fonction des supports sélectionnés. Parlez-en à votre conseiller.

Communication à caractère publicitaire et non contractuelle.

(1) La valeur des supports en unités de compte est exposée à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, selon l'évolution des marchés financiers.

Le risque de perte en capital est supporté par vous seul.

(2) Selon les conditions et limites des dispositions fiscales en vigueur.

(3) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

* L'adhésion au contrat d'assurance vie suppose également l'ouverture d'un compte de dépôt. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne Grand Est Europe.

** Millevie Essentielle 2, Millevie Premium 2, Millevie Infinie 2 contrats d'assurance vie et Millevie Capi 2 contrat de capitalisation, sont des contrats multisupports libellés en euros et en unités de compte de BPCE Vie.

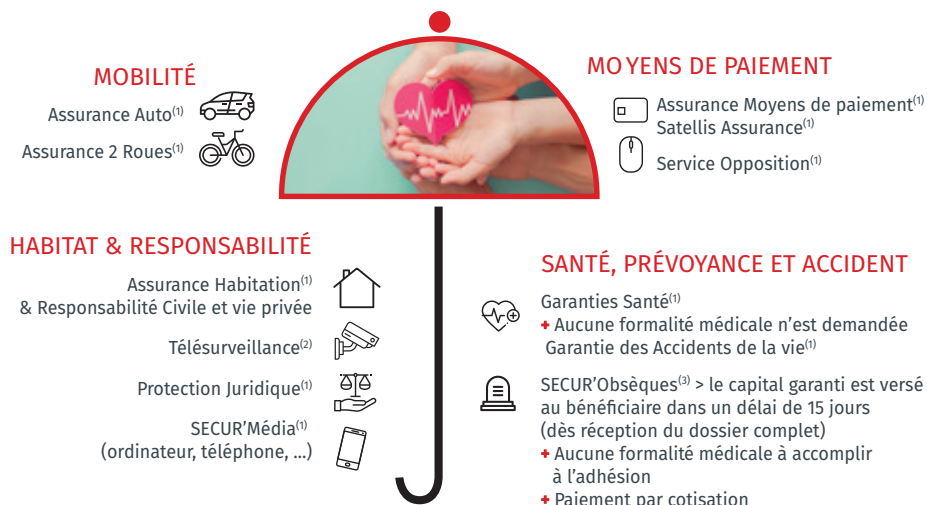
Retrouvez les documents d'informations clés (DIC) ainsi que les documents d'informations spécifiques (DIS) des supports éligibles aux contrats d'assurance vie : <https://priips.assurances.natixis.com>. Distribué par votre Caisse d'Épargne intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS.

➤ LE +

Des solutions pour répondre aux besoins patrimoniaux des personnes protégées : transmission, épargne, placements financiers, retraite, optimisation de la fiscalité, ...

➤ L'assurance des biens et des personnes

La Caisse d'Épargne vous propose des contrats d'assurance qui répondent aux besoins des personnes protégées.



➤ LE +

- Des options modulables selon les besoins.
- La fidélité est récompensée⁽⁴⁾.
- Une plateforme d'experts vous accompagne en cas de sinistre.



Le contrat Responsabilité Civile et Vie Privée⁽¹⁾ est conseillé pour les majeurs protégés, vivant en structure ou foyer médicalisé⁽⁵⁾.

(1) Assurance Auto, Assurance 2 Roues, Assurance Habitation, Assurance Protection Juridique, SECUR'Média, Assurances sur Compte, Garanties Santé, Garanties des Accidents de la Vie et Responsabilité Civile et Vie Privée sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, Société anonyme au capital social de 61 996 212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris.

(2) Prestation assurée par IMA PROTECT. IMA PROTECT, une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance), Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 Nantes cedex 3 - S.A.S.U. au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

(3) SECUR'Obsèques est un contrat de BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(4) Si vous avez souscrit un contrat d'assurance automobile, un contrat d'assurance habitation ou une Garantie des Accidents de la Vie à la Caisse d'Épargne, en souscrivant un second contrat d'assurance à la Caisse d'Épargne, vous bénéficiez d'une remise de 5%, quelle que soit la formule choisie (hors formule Responsabilité Civile Privée). Cette remise s'applique sur les nouvelles souscriptions, pour toute la durée de vie des contrats, sous réserve de conserver au moins 2 contrats éligibles à l'offre chez BPCE Assurances IARD.

(5) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

► Une facilité de **suivi et de gestion**

DES OUTILS DÉDIÉS AUX REPRÉSENTANT LÉGAUX

- Un accès Internet gratuit⁽¹⁾ pour faciliter la gestion du compte au quotidien
- Un gain de temps pour vos démarches : gérez en toute sécurité les comptes d'une personne protégée sans vous déplacer 24h/24 et 7J/7 !
- Un *Guide pratique du curateur et du tuteur* pour les démarches bancaires et administratives avec ses modèles de lettre, ...

Téléchargez ce guide ici :

www.caisse-epargne.fr/grand-est-europe/accompagner-personne-protgee/*

ou en scannant ce QR Code :



* Les coûts de connexion à notre site Internet sont ceux fixés selon votre opérateur.

(1) Selon tarification en vigueur.

Nos agences de **proximité**



Renseignez-vous
auprès de votre conseiller ou sur :

**[www.caisse-epargne.fr/grand-est-europe/
accompagner-personne-protgee/](http://www.caisse-epargne.fr/grand-est-europe/accompagner-personne-protgee/)**

Les coûts de connexion à notre site Internet sont ceux fixés selon votre opérateur.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Grand Est Europe
Vous être utile.



Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

CEGEE, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 681.876.700€ - siège social à STRASBOURG (67100), 1, avenue du Rhin – 775 618 622 RCS STRASBOURG - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 738. • Crédits photos : Adobestock. Impression : Digit'Offset • 02/2023.